



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Jean-Louis ALLARD
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.28.14
jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 3455 / 2008 Conférant l'honorariat à M. Désiré SOLERE, ancien adjoint au maire de CLARA-VILLERACH

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 2122-35 du code général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat aux anciens maires et adjoints ;

VU la lettre en date du 5 août 2008 par laquelle M. Robert LAGUERRE, Maire de Clara-Villerach, sollicite l'honorariat de M. Désiré SOLERE, ancien adjoint au maire de la commune de CLARA-VILLERACH ;

CONSIDERANT que M. Désiré SOLERE remplit les conditions requises ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Désiré SOLERE, ancien adjoint au maire de la commune de CLARA-VILLERACH, est nommé Maire-adjoint honoraire.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le 18 août 2008

POUR AMPLIATION,
L'Attachée, Chef de Bureau du Cabinet,

Jocelyne VAN ELVERDINGHE

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général,

Original signé

Gilles PRIETO

Adresse Postale : 24 quai Sadi Carnot - 66 931 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0003



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Jean-Louis ALLARD
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.28.14
jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 3517 / 2008
Conférant l'honorariat à M. Marcel MAYENS,
ancien Maire de RAILLEU

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 2122-35 du code général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat aux anciens maires et adjoints ;

VU la lettre en date du 29 juillet 2008 par laquelle M. Marcel MAYENS, ancien Maire de Railleu sollicite l'honorariat ;

CONSIDERANT que M. Marcel MAYENS remplit les conditions requises ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Marcel MAYENS, ancien Maire de la commune de RAILLEU, est nommé Maire honoraire.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le 22 août 2008

POUR AMPLIATION,
L'Attachée, Chef de Bureau du Cabinet,

Jocelyne VAN ELVERDINGHE

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général,

Original Signé

Gilles PRIETO

Adresse Postale : 24 quai Nadi Carnot - 66931 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0004